

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FRO011461219

29/05/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾


Obligation euro très court terme

Orientation de gestion

Le fonds vise une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à l'€STER capitalisé +0,80% pour les parts I et supérieure ou égale à l'€STER capitalisé + 0,75% pour les parts S, sur la durée de placement recommandée, en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des émetteurs qui ont des profils de qualité en matière ESG et qui progressent dans ce domaine.

Principales caractéristiques

 Date de création de la part
02/05/2013

 Date de lancement de la part
02/05/2013

 Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

 Forme juridique
FCP

 Classification AMF
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

 Affectation du résultat
Capitalisation

 Fréquence de valorisation
Journalière

 Ticker Bloomberg
EGAEHTL

 Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

 Frais de gestion maximum TTC
0,20%

 Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,15%

 Indice de référence
€STER capitalisé + 80 bp


▶ Actif net du fonds	78,50 M€
▶ Actif net de la part	78,45 M€
▶ Valeur liquidative	11 416,25 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	0,56%	0,22%



▶ Gérants



Arthur Marini



Justine Petronio

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

1 an



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,54	-
▶ Couverture note ESG	-	-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

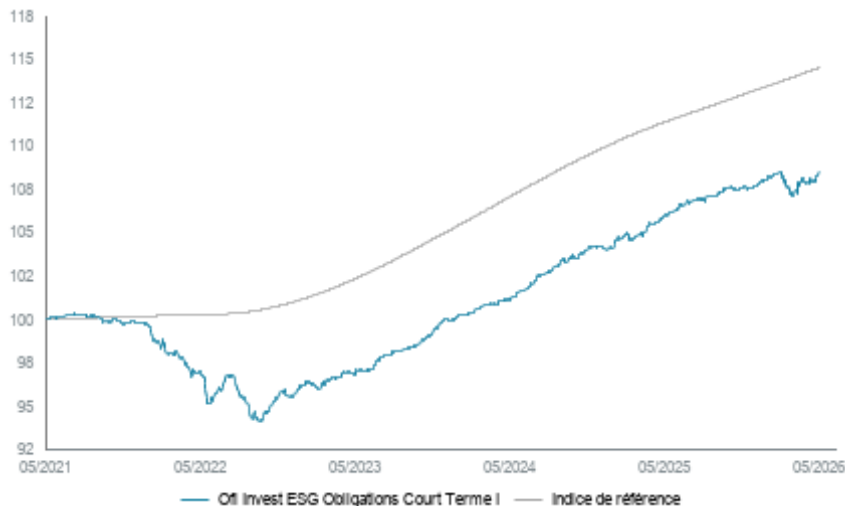
Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 28/05/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	0,73	1,14	-0,40
1 mois	0,56	0,22	0,34
3 mois	0,01	0,69	-0,68
6 mois	0,84	1,39	-0,55
1 an	2,35	2,80	-0,45
2 ans	7,25	6,92	0,34
3 ans	11,81	11,86	-0,04
5 ans	8,53	14,51	-5,98
8 ans	10,67	15,79	-5,12
10 ans	11,13	16,76	-5,63

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	1,11	0,19	-0,42	0,99	0,83	0,04	-4,35	4,76	4,14	3,40
Indice	0,44	0,42	0,42	0,40	0,34	0,32	0,79	4,01	4,59	3,07
Relatif	0,67	-0,23	-0,84	0,60	0,49	-0,28	-5,14	0,75	-0,45	0,33

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-0,32	-1,02	-0,42	-0,90	-0,32	-1,44	1,30	-1,26	-1,24	0,31	0,99	-0,08
2023	0,74	-0,15	0,50	0,31	0,21	0,01	0,77	0,37	0,17	0,33	0,67	0,72
2024	0,24	0,11	0,44	0,03	0,32	0,48	0,65	0,41	0,62	0,09	0,61	0,07
2025	0,30	0,44	-0,09	0,61	0,48	0,32	0,41	0,11	0,24	0,42	-0,01	0,11
2026	0,46	0,26	-1,21	0,67	0,56							

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	1,23	0,01	-1,34	-	63	-	1,23	-0,36	0,30	-3,23	0,22
3 ans	1,01	0,11	-1,34	-	63	-	1,00	-0,00	0,76	1,08	-0,00
5 ans	1,40	0,23	-6,21	-	488	-	1,34	-0,81	-0,21	2,03	-0,07
8 ans	1,35	0,24	-6,21	-	488	-	1,31	-0,42	0,18	1,28	-0,02
10 ans	1,21	0,23	-6,21	-	488	-	1,18	-0,43	0,24	1,22	-0,02

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle^{(4)*}

En %	Fonds	Indice
Banques	40,2	-
Consommation cyclique	8,6	-
Communications	8,5	-
Consommation Non cyclique	7,6	-
Immobilier	4,9	-
Autres financières	4,7	-
Biens d'équipement	4,7	-
Gouvernement quasi-souverain	4,3	-
Matériaux de base	3,7	-
Technologie	3,0	-
Assurance	2,9	-
Services aux collectivités	2,6	-
Sociétés de financement	0,9	-
Transport	0,7	-
Courtage/Asset Managers/échanges	0,6	-
Autres	-	100,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,9	-

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	33,4	-
Etats-Unis	13,4	-
Pays-Bas	8,9	-
Allemagne	6,9	-
Italie	5,4	-
Espagne	4,1	-
Finlande	4,1	-
Danemark	3,7	-
Belgique	2,8	-
Suisse	2,5	-
Royaume-Uni	1,8	-
Autres Pays	11,0	1,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,9	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	4,5
	A	57,7
	BBB	33,6
	BB	4,1
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	88
Notation moyenne	A-
Maturité moyenne	2,39
Spread moyen	63,6
Sensibilité crédit	2,38
Sensibilité taux	1,68
Rendement au pire (%)	2,96
Rendement à maturité (%)	3,02

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. *Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026



Structure du
portefeuille

▶ Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	61,1
Senior non-preferred	30,1
Subordonnée T2	6,9
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	1,9

▶ Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	-
10-15 ans	-
7-10 ans	-
5-7 ans	-
3-5 ans	24,0
1-3 ans	67,0
-1 an	7,0
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	1,9

▶ Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	
 3,1	Ayvens Sa
 2,8	Bnp Paribas Sa
 2,7	Bank Of America Corp
 2,5	Societe Generale Sa
 2,4	Credit Mutuel Arkea

▶ Répartition par type d'émetteur*

En %	Fonds
	49,3
	44,4
	4,3
	-
	1,9

▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %	
 2,8	Bnp Paribas Sa 19/01/30 Banques
 2,5	Societe Generale Sa 13/11/30 Banques
 2,4	Nykredit Realkredit A/s 4.625 19/01/29 Banques
 2,3	Unibail-rodamco-westfield Se 3.5 11/09/29 Immobilier
 2,2	Morgan Stanley 25/10/28 Banques

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la 1ère date de call.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026



► Commentaire de gestion

Le mois de mai a été marqué par une divergence notable entre les dynamiques des taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique. Le 10 ans US s'est établi à 4,44% (+7 points de base), et le 2 ans à 4% (+13 points de base). En zone euro, le mouvement a été inverse : le 10 ans allemand a reculé à 2,94% (-10 points de base) et le 2 ans à 2,53% (-12 point de base).

Les banques centrales ont maintenu une posture de prudence. La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés le 30 avril, et une hausse est attendue par le marché en juin bien que la banque centrale doive faire attention à ne pas impacter négativement l'économie. La Réserve Fédérale américaine a également maintenu ses taux, adoptant un ton plus prudent vis-à-vis de l'inflation.

Sur le marché du crédit, les spreads ont poursuivi en mai leur resserrement engagé en avril, contribuant positivement à la performance de la classe d'actifs. Les spreads de crédit IG Euro se sont comprimés à 79 points de base, soit un resserrement de 4 points de base sur le mois plutôt marqué sur les ratings A et BBB. Le segment HY a enregistré un mouvement encore plus prononcé, témoignant d'un appétit pour le risque de crédit soutenu sur l'ensemble du mois.

Le marché primaire IG Euro a enregistré €85 Mds d'émissions en mai 2026, au-dessus des €77 Mds de mai 2025 et de la moyenne historique 2015-2025 de €64 Mds. L'indice IG Euro a affiché une performance mensuelle de +0,94%, portant la performance depuis le début de l'année à +0,89%.

Concernant les flux, l'IG européen affiche une collecte nette de €13,1 Mds en mai après une décollecte en mars et en avril.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	02/05/2013
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	10 Parts
Investissement min. ultérieur	1 Part
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECOURVEMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

29/05/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.